

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	11 (1923)
Heft:	155
Artikel:	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale
Autor:	Leuch-Reineck, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257750

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a lieu de faire la distinction entre les emplois de chancellerie et les postes techniques. Ces derniers diffèrent suivant la nature des Départements. Ils exigent des études universitaires. Ce peuvent être des places de juristes, d'ingénieurs, de chimistes, de traducteurs, Il y a aussi les postes du Département militaire. Le droit ouvre le plus ses portes. Or, à ces mises au concours, bien rarement se présentent, des femmes. Il est des départements qui n'ont même jamais eu à examiner une candidature féminine.

Pour les emplois de chancellerie, on cherche de plus en plus à faire passer aux candidats un petit examen de sélection. On leur demande une bonne instruction générale, si possible la fréquentation d'une école secondaire, d'une école de commerce, peut-être aussi un apprentissage. Il est nécessaire, surtout pour les sténo-dactylographes, de connaître très bien leur langue maternelle, puis une deuxième langue nationale. A ce propos, nous devons relever le fait que nous sommes ici, nous Romandes, en état d'infériorité vis-à-vis de nos jeunes confédérées de langue allemande, les Bernoises surtout. Celles-ci se donnent beaucoup plus de peine que nous pour apprendre les langues. Cela est certainement regrettable, et nous ne saurions assez recommander aux Suisses romandes qui s'orientent du côté de l'administration de bien travailler l'allemand et, si possible, l'italien, mais sans porter préjudice pour cela à leur langue maternelle.

(A suivre.)

MARGUERITE MATTEZ.

Où sont les 1588 abonnés ?...

Nous enregistrons cette quinzaine

10 abonnements nouveaux

qui représentent un bel effort de la part de plusieurs de nos amis. Mais nous enregistrons aussi

16 avis de non renouvellement d'abonnement en 1923

Alors...

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Le 4 décembre, à 11 heures moins un quart, les tribunes du Palais fédéral s'ouvrent enfin et les places sont prises d'assaut. La salle du National est déjà pleine, on cause avec animation, un air de fête est sur tous les visages. Chaque poignée de mains est une félicitation, chaque sourire un triomphe d'avoir échappé au grand naufrage des rélections.

14 et 16 ans, sont très nettes dans le même sens que ci-dessus.

Les tout petits et les plus grands bébés (3 à 4 ans) se partagent à peu près les suffrages, les tout petits l'emportant un peu sur les plus grands. Exemple : « J'éprouve une impression de nouveau, de gentil, de câlin; ils sont si mignons les petits bébés. » L'impression des enfants plus âgés est moins douce : « Ils font penser que plus tard, ils seront des hommes et des femmes et qu'ils ne seront pas toujours ce que l'on pense. » — « En général, je n'aime pas les enfants de 4 à 5 ans comme les tout petits, par exemple à cinq ans le démon de la coquetterie est déjà en eux et, par exemple, dans le tram, ils commencent déjà à faire des singeries pour se faire remarquer. »

Parmi celles qui, au contraire, préfèrent les grands :

« Ils (les grands) sont bien mignons et pas embarrassants comme les petits. » — « Quand je vois des bébés de quelques mois, je pense qu'ils seraient plus amusants si ils parlaient, et qu'ils ne font que boire, dormir et crier. En voyant un bébé de 3 à 5 ans je trouve qu'ils ont l'air très heureux et qu'ils sont souvent très intelligents, et ils m'intéressent beaucoup. » — « Ma foi, pour les bébés, je peux vous dire que j'aime les voir dans une poussette ou dans un berceau, même dans les bras de leur maman. Mais pour moi, je ne les aime pas, ils pleurent, ils crient, ils ont de très petits moments de tranquillité,

M. Greulich, le doyen d'âge, ouvre la séance. Il fait valider les élections et l'Assemblée prête serment à la Constitution. Puis M. Jenny, du parti paysan, est nommé président sans opposition et prend sa place, ornée rapidement d'un grand bouquet de chrysanthèmes. Après le président, il faut remplacer le vice-président de l'année précédente. M. Evéquoz (Valais) est appelé à cette charge.

Les sièges correspondants du Conseil des Etats sont pourvus par M. Böhi (Thurgovie) et M. Simon (Vaud).

Les deux Chambres réunies procèdent encore à la nomination de M. Schmid comme président du Tribunal fédéral et à la réélection de chacun des conseillers fédéraux. Tous sont appelés à reprendre leur charge et leur département — avec un nombre de voix plus ou moins grand, suivant les sympathies qu'ils éveillent soit dans l'assemblée, soit dans le peuple. M. Scheurer, le chef du Département militaire, est nommé président de la Confédération avec la presque totalité des voix, de même que M. Chuard est appelé à la vice-présidence. Les socialistes refusent toujours de prendre leur part de responsabilité dans la nomination de notre Exécutif : leurs bulletins de vote rentrent blancs.

La discussion du budget pour 1923 rentre dans les attributions de la session de décembre. Elle fut relativement courte cette fois, parce que les chefs des Départements avaient réduit les dépenses au strict nécessaire et que l'Assemblée était, de son côté, décidée à réaliser la plus grande économie. M. Musy a répété sa formule de prédilection, c'est que notre situation, tout en étant sérieuse, est cependant bien moins terrible que celle de tous nos voisins, et qu'en répartissant le montant de notre dette, évalué à 1600 millions de francs, sur 50 ou 60 années, nous arriverons certainement à l'amortir !

Le budget militaire, qui se monte cette année à 77 millions, rencontre l'opposition des socialistes. M. Naine demande d'en retrancher 10 millions, d'autres voudraient le désarmement complet. Des députés bourgeois proposent de petites économies : M. Dollfus, par exemple, nous semble avoir raison en voulant retirer leurs chaussures militaires aux soldats lors de la démobilisation et ne les leur rendre qu'au prochain service. Il critique aussi la solde trop élevée des officiers. M. Scheurer

lité, ils m'énervent et je ne voudrais point en avoir à soigner. Si dans l'avenir j'ai des enfants, je les donnerai à soigner à une bonne nourrice ou même à maman qui les aime, qui me le traitera bien, me le soignera. Lorsqu'il aura environ une année, qu'il saura marcher et parler, alors je le prendrai, car il sera plus intéressant que ces tout petits qui ne font que crier. J'admire les personnes qui ont la patience de les élever. Lorsqu'ils sont grands, ils sont jolis et l'on en est toute fière. (15 a. p.). »

Chez plusieurs jeunes filles, la plupart de 13 à 14 ans, on constate l'intérêt pour le développement des bébés ; plusieurs ont su les observer dans leur bain, à la promenade, dans leur langage : « Ils voudraient bien savoir raconter toutes les histoires qu'ils pensent. » — « J'éprouve en général une impression de mystère... ; comment voient-ils se dérouler les choses devant eux... ; je me demande ce qui peut se passer dans leur tête... ; Je me rappelle aussi quand j'avais 3 ou 4 ans, et en me rappelant, je pense que la différence d'intelligence entre ces enfants et moi n'est peut-être pas si grande que l'on croit. »

Ces quelques observations ne suffisent-elles pas à montrer combien on pourrait obtenir dans ce domaine, tout simplement en amenant quelquefois les cadets de certaines élèves dans la classe pour que les élèves les observent, jouant, causant ou s'occupant à de petits travaux appropriés à leur développement ?

a réponse à tout. Il explique que c'est avant tout le prix de la matière première et de la main-d'œuvre qui charge le budget, tandis que l'effectif de notre armée a considérablement baissé. Le Conseil fédéral accepte un postulat Sträuli, pour étudier les moyens de réaliser encore plus d'économie dans les dépenses militaires.

Le projet de M. Haab sur la réorganisation ferroviaire passe au Conseil des Etats et rencontre l'approbation générale, à l'exception des représentants de Bâle et de Saint-Gall, qui se sentent lésés dans leurs droits par la suppression de leurs deux arrondissements. Ils menacent de lancer le référendum contre la loi ! On parle de réintroduire les billets aller et retour et de rétablir l'ancienne proportion des billets de I^e II^e et III^e classe, cette proportion étant autrefois comme 10 est à 7 et à 5, et les prix de première et de deuxième classe ayant subi une majoration plus forte que ceux de troisième. La mesure proposée amènerait une *réduction* des billets de I^e et II^e classe et laisserait la III^e classe aux prix actuels, pour en revenir à l'ancienne proportion ! Nous déclarons ce projet absolument antidémocratique, d'autant plus que le billet de I^e classe n'a jamais encore couvert les frais de ces voitures de luxe.

Le rapport officiel du général Wille a donné lieu à différents postulats, demandant une délimitation plus nette entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire en temps de mobilisation. M. Micheli propose même de faire nommer le général par le Conseil fédéral et non par l'Assemblée fédérale, afin de le subordonner aux autorités civiles. Cette dernière proposition est repoussée à une forte majorité, les autres acceptées pour étude par le Conseil fédéral.

La loi sur les traitements du personnel fédéral ne semble toujours pas mûre. Aussi a-t-on dû procéder à la fixation semestrielle des allocations de renchérissement aux employés. Le Conseil fédéral s'est basé sur un index de renchérissement de 70 % sur les prix de 1914, chiffre qui correspond certainement bien en moyenne aux prix actuels. Mais à quand la loi définitive, qui mettra fin à ces discussions aussi stériles que coûteuses ?

Une loi fédérale sur les loteries a été votée par les Etats en 1921. Le National la reprend et l'adopte avec peu de changements par 83 voix contre 30 (celles des Romands et de la droite

catholique). L'insuffisance de la plupart des lois cantonales marque le besoin d'une interdiction fédérale des loteries; la loi n'admettra désormais la loterie que pour les œuvres charitables et les emprunts à lots.

Par contre, le projet de créer une assurance facultative contre les accidents, en relation avec l'institution de Lucerne et avec l'appui de la Confédération, a été repoussé par 99 voix contre 73. C'eût été une grande facilité pour les paysans, dont les domestiques ne sont pas assurés d'office comme les ouvriers. L'opposition l'a emporté grâce aux fédéralistes romands, aux catholiques et à quelques radicaux de la Suisse allemande.

L'intérêt le plus intense s'est concentré sur la motion Usteri-Schöpfer aux Etats. Celle-ci demande que la Confédération affecte annuellement, jusqu'à la réalisation de l'assurance-vieillesse, une somme de 15 millions de francs, prélevée sur les recettes provenant de l'impôt sur le tabac, et qu'elle l'emploie à servir des secours aux vieillards des deux sexes, dès leur 70^e année, s'ils ne sont pas secourus déjà par l'assistance publique. M. Usteri n'ayant pas accepté de réélection au Conseil des Etats, c'est à M. Schöpfer (Soleure) qu'incombe la tâche de soutenir cette thèse. Il s'en acquitte avec beaucoup de cœur et de justesse. Les députés romands protestent encore au nom du fédéralisme, considérant cette action de secours comme un empêtement indû des autorités fédérales dans le domaine de l'assistance, qui relève des cantons. D'autres craignent que ces dispositions transitoires ne portent préjudice à l'assurance-vieillesse, qui risquerait d'en être retardée. M. Musy s'y déclare opposé au nom de tout le Conseil fédéral, pour des raisons tant techniques que financières.

Au vote final, les dispositions transitoires sont repoussées par 22 voix contre 19. L'opposition provient des 15 députés catholiques, fidèles serviteurs du chef du département, et de quelques Romands. Ainsi, cette motion, déposée au Conseil des Etats et repoussée par lui, a disparu de l'horizon politique. Nous le regrettons. Son acceptation aurait été un acte de justice et de reconnaissance de la part du Conseil fédéral après la votation du 3 décembre, et une petite consolation pour les 30.000 vieillards âgés de plus de 70 ans, qui nourrissaient peut-être encore quelque espoir à ce sujet...

Si l'on ne peut amener des bébés à l'école, alors demandons à nos grandes fillettes d'observer un bébé de leur entourage, puis d'écrire ses observations.

D'autres fillettes parlent des *charmes* du petit enfant, de sa grâce physique ou morale. Plus d'un enfant les compare à des poupées et parlent déjà de s'en amuser plus tard.

On voit combien de tels travaux répondent au vœu de l'école active qui consiste à faire parler librement les enfants de leurs expériences, sur un sujet donné, puis à les faire discuter les opinions émises. Il est certain que, dans toute classe, il y aura des jeunes filles assez sensées pour se rendre compte combien il est peu éducatif d'envisager les enfants comme des « passe-temps », ou des « poupées », ou de « petits chats ».

Certaines réflexions sont intéressante parmi celles qui regardent *l'avenir des enfants*. Rares — heureusement à 12 ou 14 ans — sont les pessimistes: « Une impression de tristesse. Je pense que c'est malheureux que les petits êtres si jolis soient destinés à subir une vie si ennuyeuse que l'est celle des hommes (14 ans m.). » — « ... Puis une fois étant hommes qu'ils peuvent devenir criminels, si gentils et jolis quelques années auparavant (12 ans p.). » D'autres les voient devenir des hommes courageux et intelligents; — faire une belle œuvre plus tard; — être plus tard de grands hommes forts ou de futures mamans; —

des hommes ou des femmes célèbres; — quelques enfants pauvres voient déjà dans les bébés de futurs « gagne-pain »: « Cela me fait une impression de joie car je sais que quand ils seront grands, ils sauront travailler et gagner, pour venir en aide à leurs parents, qui seront tout contents de savoir qu'ils ont des gagne-pain auprès d'eux ».

L'argent joue aussi comme partout son triste rôle dans les appréciations portées sur les bébés: « Quand je vois des bébés, je pense à la situation de leurs parents, d'après leur voiture ou leurs bonnets (13 ans, r.). » — « En voyant un joli bébé bien frais et rose, je ne puis m'empêcher d'envier la maman et de désirer le temps où je pourrai à mon tour en posséder un; par contre, en voyant un affreux bébé tout machuré, pleurant, criant, je pense avec horreur qu'à mon tour, je pourrais aussi en posséder un, je me sauve bien vite avec ma mauvaise impression. (17 ans, p.). » Quel intérêt et quel profit il y aurait à discuter avec une classe ce point de vue, comparé avec cet autre: « Lorsque c'est un pauvre enfant malpropre, mal habillé, oh ! que je voudrais pouvoir le prendre, le faire devenir un beau bébé qu'on puisse admirer! Mais lorsque c'est un de ces petits aux jolies frimousses, je suis contente de les voir. Mais ce sont les malheureux que j'aime le mieux (17 ans, p.). »

(A suivre)

Alice DESCŒUDRES

Avec ou sans cette assistance, il ne tiendra qu'aux autorités compétentes d'activer l'introduction de l'assurance-vieillesse, et si la bonne volonté se trouve partout, il ne devrait survenir aucun retard. Les travaux nécessaires pour l'exécution de la motion Usteri pourraient servir de base aussi pour l'assurance-vieillesse. Et comme pendant dix ans au moins les premiers vieillards assurés devront toucher les prestations de l'assurance sans avoir versé de primes, l'assistance proposée par M. Usteri anticiperait simplement sur cette période. Il est à désirer que l'idée soit reprise par une nouvelle motion au Conseil National et que le Conseil des Etats revienne alors sur sa décision. Le devoir de l'heure n'est plus de promettre, mais d'agir.

Le Conseil des Etats autorise encore le Conseil Fédéral à associer la Suisse à l'action internationale du relèvement de l'Autriche, pour un crédit de 20 millions de francs.

Nous reviendrons sur la question du Rhin et des transactions avec la France, lorsque la Chambre Haute aura dit son dernier mot.

A. LEUCH-REINECK

En réponse

I. Nouveaux abonnements et dons

Par M. T. (Vevey) 2 ab.	13.05
Mme L. F. (Zürich) 1 ab.	5.05
Par Mme Al. G. (Genève)	5.—
Par Mme C. C. (Neuchâtel) 1 ab.	5.05
Par Mme J. B. (Genève) 1 ab.	5.05
Mme C. (Rolle) 1 ab.	5.—
Par Mme C. P. (Vevey) 1 ab.	5.—
Par Mme F. G. (Vevey) 2 ab.	12.75
Total des dons versés par 19 abonnés à l'occasion du renouvellement de leur abonnement (en plus du prix de revient)	61.50

II. Souscription permanente au fonds de roulement du Mouvement Féministe

Mme G.-W (Genève) 1 part.	25.—
Listes précédentes	2400.—
Total à ce jour : Fr.	2425.—

Notre Bibliothèque

Annuaire des Femmes suisses. VI^e volume, 1920-1922.—Bâle, 1922.

Nous sommes bien en retard pour venir parler avec quelques détails de l'*Annuaire des Femmes suisses*, que nous n'avons pu qu'annoncer en décembre, et dont la réapparition après deux ans d'intervalle a été saluée avec un si réel plaisir par ses fidèles lectrices. La faute en est à la grève des typographes et aux restrictions qu'elle a imposées à notre littérature féministe pendant tout un grand mois. Il n'est pas trop tard, cependant, pour dire tout le bien que nous pensons de ce joli volume, édité sous la direction de Mme G. Gerhard, Bâle, et pour encourager toutes celles qui ne le possèdent pas encore à en faire bien vite l'acquisition.

Il se présente à nous sous un vêtement nouveau, sobre et élégant à la fois, qui l'apparente à son grand frère, le volume des *Actes du II^e Congrès des Intérêts féminins*, et dont l'inspiration artistique et l'exécution de bon goût sont féminines toutes deux. En soulevant la couverture, nous trouvons à la première page le portrait de Mme Adolphe Hoffmann, cette vaillante et fidèle amie des jeunes filles, à l'époque de sa pleine et bienfaisante activité sociale, qu'une courte biographie par Mme Fatio-Naville évoque très vivement devant nous. Puis les articles et les études se succèdent au cours des pages feuillettées, en tableau abrégé, mais d'une étonnante variété, de ce qu'est et peut être l'action des femmes suisses dans les domaines les plus divers. La littérature, avec de beaux vers dans deux de nos langues nationales (quel dommage que les deux autres n'y figurent pas!), signés par Mmes Waldstetter et Soutter. Et disons en passant combien nous avons apprécié l'heureux équilibre maintenu dans ce volume entre l'allemand et le français, le rendant ainsi également agréable à lire dans toutes les parties de la Suisse. La littérature encore, avec une nouvelle d'une donnée originale et savoureuse de Mme Hautesource, et une étude historique de Mme Ch. Dietschy sur *Marguerite de Navarre*, la sœur lettrée et dévouée de François Ier, dont la devise inscrite autour d'une marguerite tournant sa corolle épanouie vers le soleil était : « *Non inferiora secutus* ». L'éducation de la jeunesse ensuite et les problèmes difficiles qu'elle soulève actuellement, soit dans les rapports entre mères et filles, si différents de ce qu'ils étaient jadis ; ceux de la famille et des organisations

de jeunesse, inconnues autrefois, sont étudiés avec compétence par Mmes Bleuler-Waser et Schumacher. C'est encore à l'éducation, mais dans ses rapports avec le militarisme, qu'est consacrée la très intéressante enquête de notre collaboratrice, Mme Alice Descoedres ; elle fait ainsi la transition avec le pacifisme, dont nous entretiennent Mme Peter dans sa belle et sérieuse étude : *Der Wille zum Frieden*.

Avec Mme Pieczynska et l'enquête menée par la Ligue sociale d'acheteurs sur *les pourboires dans l'hôtellerie suisse*, nous rentrons dans les questions sociales proprement dites, de même qu'avec Mme Vischer-Alioth, qui nous offre un travail scrupuleusement documenté sur *l'ouvrière suisse en temps de crise*.

Quels sombres horizons nous dévoile Mme Schulz-Bascho ! Nulle n'a le droit de s'en détourner cependant et de se désintéresser de la lutte contre les maladies vénériennes, ni de fermer les yeux sur les lamentables conditions de vie de toute une catégorie de femmes qu'on croyait devoir ignorer autrefois ; il faut oser regarder en face ce fléau social qu'est la prostitution réglementée, et un article sur ce douloureux sujet est à sa place dans un annuaire féminin.

En passant par l'intéressante *Chronique féminine suisse* (Mme Strub), nous arrivons, *last but not least*, aux questions politiques : *les votations sur le suffrage féminin en Suisse* (Mme Porret), la *Chronique féministe internationale* (Mme Gourd), le tableau des *droits politiques des femmes en Suisse* (Dr E. Graf).

N'avais-je pas raison de dire en commençant que l'*Annuaire de 1922* nous présente en raccourci une image très juste et très vivante de la riche activité des femmes suisses dans tous les domaines ?

Les dernières pages du volume que je viens d'analyser rapidement ne seront pas les moins utiles, et il faut féliciter grandement Mme Rothen de sa nomenclature si complète et si détaillée des Sociétés féminines internationales et suisses, avec tous les renseignements nécessaires, comme de la liste des journaux féminins et féministes qui paraissent en Suisse. Ces derniers ne constituent-ils pas, eux aussi, une preuve tangible de l'activité des femmes suisses dans leur pays ?

M. Gd.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Tenant à prouver l'intérêt que nous portions à la votation des 2 et 3 décembre, et désireux de renseigner nos membres aussi exactement que possible sur l'initiative du prélevement des fortunes, nous aurions voulu organiser une séance contradictoire sur le sujet. Malgré toutes nos démarches, nous n'avons pu trouver deux conférencières qui nous auraient parlé, l'une « pour », l'autre « contre » le nouvel article constitutionnel. Nous avons alors prié Mme J. Paschoud, professeur, dont nous connaissons et la compétence en ces matières, et la très grande impartialité, de nous traiter le sujet en question. Un nombreux public répondit à notre appel et prit part de façon active à la discussion. Ce fut une soirée très vivante où les opinions les plus opposées se firent entendre. — Le 6 décembre, Mme Lucie Schmidt nous a entretenus du Bureau d'orientation professionnelle qu'elle dirige à Neuchâtel, et qui rend déjà de signalés services. Mme Schmidt a vivement intéressé ses auditeurs, dont la plupart étaient encore peu au courant de cette nouvelle institution. Nous ne saurions assez remercier Mme Schmidt de sa charmante causerie si pleine d'entrain. Mme May Combe a donné, au cours de la soirée, quelques détails sur l'œuvre similaire qu'elle dirige à Lausanne sous les auspices de *In Memoriam*. — Au commencement de décembre, M. le Dr Muret a fait avec grand succès une causerie à la société d'étudiants *Helvétia*, et Mme Friedli, appelée par le pasteur de Bullet, a rencontré dans cette localité un écho sympathique. — Notre séance de janvier aura lieu, exceptionnellement, le second mercredi du mois, et non le premier. M. M. Veillard, Dr en droit, nous présentera un sujet actuel encore peu connu : *Les questions d'hygiène et de morale sociale à la S. d. N.*

L. D.

Votre santé est-elle ébranlée ?

Rétablissez votre équilibre physiologique et votre force de résistance en prenant chaque jour, à votre 1^{er} déjeuner, une tasse d'Ovomaltine.



En vente partout
en boîtes de frs. 2,75 et 5.—

Dr A. WANDER S. A. BERNE